ISOFRAX MOULDABLE 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 07/12/2018 Date de révision: 07/12/2018 Remplace la fiche: 19/04/2016 Version: 32.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom : ISOFRAX MOULDABLE 120

Code du produit : 623

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour usage industriel dans des applications à haute température.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Unifrax Limited
Mill Lane, Rainford
WA11 8LP St Helens, Merseyside - United Kingdom
T + 44 (0) 1744 88 7600 - F + 44 (0) 1744 88 9916
reachsds@unifrax.com

Adresse e-mail de la personne compétente:

reachsds@unifrax.com

Distributeur

Unifrax GmbH
Kleinreinsdorf 62
07989 Teichwolframsdorf - Germany
T + 49 (0) 366 24 40020 - F + 49 (0) 366 24 40099

Distributeur

Unifrax France
17 Rue Antoine Durafour
42420 Lorette - France
T +33 (0) 477 737 032 - F +33 (0) 477 733 991

Distributeur

Unifrax Derby
Shaftsbury Street
DE23 8XA Derby - United Kingdom
T +44 (0) 1332 331808

Distributeur

Unifrax s.r.o.
Ruská 311, Pozorka
417 03 Dubí 3 - Czech Republic
T + 42 (0) 417 800 356 - F + 42 (0) 417 539 838
pskvara@unifrax.com

Distributeur

Unifrax Italia Srl
Via Volonterio 19
21047 Saronno (VA) - Italy
T +39 02 967 01 808 - F +39 02 962 5721

Distributeur

Unifrax Spain
Cristobal Bordiu 20
28003 Madrid - Spain
T + 34 91 395 2279 - F + 34 91 395 2124

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Hygiène au Travail et CARE: Tél: 33.(0)4.77.73.70.32 . Fax: 33(0)4.77.73.70.02
E Mail: FBerland@unifrax.com
Langue: Française
Heures ouvrables: Uniquement aux heures d'ouverture des bureaux (08:00 - 17:00 h)

Numéro d´appel d´urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.
Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Laine AES (fibres synthétiques, silicate alcalino-terreux, CAS 436083-99-7)	(N° CAS) 436083-99-7 (N° CE) 650-016-00-2 (N° REACH) 01-2119457644-32-0001; 01-2119457644-32-0002	>=20 - <25	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Procédures d'urgence : Interdire aux personnes non autorisées.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Assurer une ventilation appropriée.

Procédures d'urgence : S'assurer que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter l'inhalation des vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger contre le gel. Conserver à l'écart de : Acides, Sources de chaleur.

Matières incompatibles : Métaux non ferreux (Al, Cu, Zn) et leurs alliages.

Température de stockage : 5 - 20 °C

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Laine AES (fibres synthétiques, silicate alcalino-terreux, CAS 436083-99-7) (436083-99-7)		
UE	Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.	
France	Note (FR)	1.0 f/ml (Circulaire DRT No 95-4 du 12.01.95)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches. Ne pas emporter de vêtements de travail chez soi

Protection des voies respiratoires:

Produit liquide : Inhalation peu probable. En cas de formation de poussières : Porter un masque approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas emporter de vêtements de travail chez soi. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1140 kg/m³
Solubilité	: Eau: Peu soluble
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides. zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Autres informations	: Propriété irritantes Testées selon les méthodes approuvées (directive 67/548/CE, annexe V, Methode B4), les fibres contenues dans ce matériau donnent des résultats négatifs. Toutes les fibres minérales artificielles peuvent provoquer une légère irritation donnant lieu à des démangeaisons ou rarement, chez certaines personnes sensibles, une légère rougeur. Contrairement à d'autres réactions irritantes, ceci n'est pas le résultat d'allergie ou d'une atteinte de la peau par réaction d'origine chimique mais d'un effet mécanique temporaire du aux frottements. Autres études sur l'animal Ces matériaux ont été développés pour permettre une élimination rapide des tissus pulmonaires. Et cette faible bio-persistance a été confirmée par de nombreuses études sur les AES à l'aide du protocole ECB/TM/27 de l'UE (rév. 7). Lorsqu'ils sont inhalés, même à de très fortes doses, ils ne s'accumulent pas en des quantités suffisantes susceptibles de produire des effets biologiques négatifs sérieux. Dans des études des effets biologiques chroniques à long termes, il n'a pas pu être mis en évidence de relation dose-effet liés à l'exposition, qu'il n'y en aurait eu avec n'importe quelle poussière "inerte". Des études subchroniques réalisées avec les doses les plus fortes possible ont entraîné, dans le pire des cas, une réaction inflammatoire légère et temporaire. Des fibres présentant les mêmes propriétés de persistance dans les tissus ne provoquent pas de tumeurs lorsqu'elles sont injectées dans la cavité péritonéale de rats.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ISOFRAX MOULDABLE 120	
Log Pow	Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Laine AES (fibres synthétiques, silicate alcalino-terreux, CAS 436083-99-7) (436083-99-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 10 11 03 - déchets de matériaux à base de fibre de verre

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non applicable

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non applicable

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non applicable

Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN) : Non applicable

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
	Révision générale	Modifié	
2.2	Etiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	
9.1	Propriétés physiques et chimiques	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
CAS	Chemical Abstract Service
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Postfach 1451 64345 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Johann Klassen

Autres informations : Occupational Hygiene: dawn.webster@unifrax.com.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

KFT SDS EU 10

Les informations fournies ici sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes à la date de prise d'effet de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS en complément d'autres informations rassemblées par leurs soins dans une perspective de protection de la santé et de la sécurité de leur personnel, et d'usage correct du produit. Le présent résumé des données pertinentes reflète un jugement professionnel ; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins pertinentes n'ont pas été incluses dans la FDS. Par conséquent, étant donné la nature succinte de ce document, Unifrax I LLC n'étend aucune garantie (explicite ou implicite), n'assume aucune responsabilité ni ne répond de la complétude de ces informations ou de leur adéquation aux fins envisagées par l'utilisateur.